

Motion

« Pour en finir avec les lois militaristes »

Réunie en congrès, à Drevant, près de Saint-Amand-Montrond (Cher), les 26 et 27 septembre 2009, l'Union pacifiste de France, section française de l'Internationale des résistants à la guerre (IRG), condamne la loi de programmation militaire n° 1216.

Non seulement les représentants de l'État qualifient les pacifistes « d'ennemis intérieurs », mais leur Loi de programmation militaire 2009-2014, en plus de gaspiller les richesses nationales à des montants financiers records, stipule dans son article 5 une réorganisation et redéfinition de tout ce qui touche à la sécurité intérieure.

Ainsi, de simples décrets permettent de poursuivre notamment les militants associatifs, qui par leurs actions, écrits ou propos, mettraient en cause les intérêts de l'État.

Est visé tout mouvement de contestation et de résistance comme les mouvements anti-nucléaire, pacifiste, écologiste, droits de l'homme, etc.

Au nom d'une prétendue sécurité nationale, le non respect des règles de droit sera qualifié comme un nouveau délit « d'outrage au gouvernement ».

L'UPF rappelle que les premières victimes du nazisme ont été les objecteurs de conscience, dont le refus de tuer d'autres humains sapait toute la logique criminelle de l'État allemand dès 1933.

Aujourd'hui, le gouvernement cherche à terroriser et à faire taire tous les militants utilisant les méthodes de désobéissance civile.

Condamnant cette violation continue des droits humains, l'UPF appelle à résister contre la volonté de criminaliser toute forme de contestation.

Union pacifiste de France
B.P. 196, Paris cedex 13
Tél : 01 45 86 08 75 – union.pacifiste@wanadoo.fr